

INTERPELLATION URGENTE

Appelées pudiquement « incivilités », pour ne pas inquiéter le citoyen, les comportements de dégradation des biens publics (tags, saccage des WC de la gare, mise à feu de poubelles et autres joyeusetés irrespectueuses d'autrui) s'ajoutent aux vols à l'arraché, viols, racket, agression de bandes « multiculturelles », à la surabondance épidermique de testostérone qui font payer leur refus de s'intégrer et leur non avenir dans ce pays aux jeunes qui osent croiser leur regard. Et l'attitude passive des autorités est légitimée par le petit catéchisme antiraciste et victimaire qui empêche de réagir et appeler un chat un chat. Sans oublier les consommateurs de substances psychotropes et stupéfiants qui colonisent la région de la gare ou le parc du Pré Guillaume et harcèlent parfois les passants ou les dissuadent de circuler dans le coin. Les conséquences en sont une restriction de la liberté de circuler, l'empêchement d'utiliser les WC publics, les restrictions d'achat qui se profilent à certaines heures au magasin Coop de la gare.

Nous souhaitons que le Conseil de Ville nous donne connaissance :

- 1) de sa vision des causes du phénomène... et surtout des mesures concrètes (en nous épargnant si possible les éducateurs de rue et autres petits ou grands frères « médiateurs ») qu'il entend appliquer pour garantir les libertés de mouvement, d'achat, d'accès aux transports publics des gens.
- 2) nous informe de son sentiment sur le système « vaudois » de lutte contre les incivilités des mineurs qui consiste à intervenir rapidement (selon le principe de la tolérance zéro), en impliquant les parents et les autorités locales qui fixent les peines (réparation, travaux d'utilité générale...). A-t-il envisagé d'appliquer ce système aussi ici ?
- 3) Que pense-t-il des thèses des criminologues qui disent que la minimisation ou les justifications déculpabilisantes ne font que pousser à aller encore plus loin dans la recherche des limites par les provocateurs. La tolérance zéro, la punition immédiate avec réparation (ce n'est pas aux services de la Commune d'être pénalisés par les dégâts de la « racaille ») n'est-elle pas la seule attitude permettant de stopper le processus et éviter des dérives encore plus graves ?

Pour le groupe UDC Dominique Baettig

